

Droit administratif, baux agricoles

Par mades, le 21/12/2011 à 16:07

Bonjour, un maire agriculteur de profession a contracté un bail pour exploiter les terres dont la mairie est propriétaire. En a-til le droit ? N'abuse-t-il pas de la situation d'élu pour s'octroyer un avantage? Ne devait-il pas dénoncer le bail à la fin de l' année d'exploitation pour de nouveau cultiver ces terres .

J'aimerai connaître les possibilités de dénoncer ces faits .

A quelle juridiction doit-on adresser le dossier?

Par pat76, le 21/12/2011 à 16:47

Bonjour

Il est certain que cela se rapporte à un conflit d'intérêt. Vous pouvez questionner le Préfet à ce sujet ou bien saisir le Tribunal Administratif.